

## APPEL À CANDIDATURES

Strasbourg, le 10 octobre 2022

### **Ateliers Bois – Ateliers d’artistes de la Ville de Strasbourg Mise à disposition des ateliers en 2023**

Depuis 2019, la Ville de Strasbourg met à la disposition des artistes plasticiens résidant à Strasbourg et dans l’Eurométropole **5 ateliers** d’artistes aux **Ateliers Bois**, situés 4, rue de la Coopérative à la Virgule sur le site de la COOP.

Ces ateliers voisinent avec les locaux des trois associations résidentes du site : Les Ateliers éclairés, CRIC et Garage Coop. Ce contexte offre un potentiel de coopérations très stimulant.

**La Ville de Strasbourg lance un appel à candidatures en vue d’une nouvelle attribution de ces ateliers d’artistes qui se libèreront à l’automne 2023.**

Les ateliers ont chacun une surface d’environ 50 m<sup>2</sup>. Le loyer par atelier est de 47 €/m<sup>2</sup>/an, les charges sont à prévoir en sus. La mise à disposition prend la forme d’un bail d’occupation d’une durée de deux ans.

La candidature peut être individuelle, à deux ou plus, s’il s’agit d’un collectif d’artistes.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 novembre 2022.**

**Les modalités des candidatures et la sélection des lauréats**

#### I. CONDITIONS ET MODALITÉS D’ACCES AUX ATELIERS

##### **1/ Les conditions de la candidature :**

- résider et exercer son activité à Strasbourg ou dans une autre commune de l’Eurométropole ;
- avoir une démarche artistique professionnelle ou en voie de professionnalisation, pratique régulière et dans un objectif de diffusion auprès du public ;
- toutes les disciplines des arts visuels sont admises (à l’exception de l’audiovisuel);
- s’inscrire dans les projets initiés par la communauté artistique de la Virgule ;
- être ouvert-e à la rencontre avec les habitants et à la coopération avec les autres acteurs du site et plus largement de la Coop et du quartier du Port du Rhin (prendre part notamment aux Ateliers ouverts) ;
- s’engager à occuper effectivement et régulièrement l’espace de travail mis à disposition ;
- être solvable afin d’assurer le paiement mensuel des loyers et des charges ;
- les demandes d’étudiants et d’associations ne sont pas admises.

## **2/ La composition du dossier de candidature**

2.1 / un dossier administratif (fichier PDF nommé comme suit : **PrénomNom-adm2022\_AteliersBois**) composé de :

- un justificatif du statut (inscription à la MDA/AGESSA/CFE/URSSAF ou tout autre organisme) et de l'activité professionnelle en cours
- un justificatif de domicile
- une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition

2.2 / un dossier artistique (fichier PDF nommé comme suit : **PrénomNom-art2022\_AteliersBois**) composé de :

- une lettre de motivation (des objectifs en cohérence ou en synergie avec les autres acteurs implantés sur le territoire de la COOP sera un plus)
- un curriculum vitae (avec photo)
- un descriptif de l'activité et des projets menés depuis les trois dernières années (2020-2022) et à venir en 2023
- un book artistique (portfolio)
- autres visuels (catalogue, édition, revue de presse, etc.)

3/ La remise du dossier complet : deux fichiers distincts PDF et de bonne qualité, maximum 8 Mo au total, avec pour objet « Candidature Atelier Bois + votre prénom et nom » sont à adresser uniquement à l'adresse suivante : **DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu**

4/ Les dossiers seront réceptionnés jusqu'au 30 novembre 2022 inclus. Un accusé de réception vous parviendra après cette date.

## **II. SELECTION DES LAUREATS**

1/ Le déroulement de la sélection

Un jury d'experts, composé de représentants de la Ville et de professionnels des arts visuels, est chargé d'examiner les dossiers de candidature.

Il se réunira en janvier 2023.

2/ Tous les candidats seront informés des résultats de la sélection, proposition validée par la ville de Strasbourg, en mars 2023.

3/ Les candidats retenus seront invités à visiter les ateliers dans le courant du mois de juin et pourront y emménager dès la première semaine d'octobre 2023, lorsqu'ils auront été libérés par les actuels occupants.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 30 novembre 2022 inclus (les dossiers de candidatures sont à soumettre uniquement en format numérique).**

**Pour plus d'informations sur ce dispositif :**

Direction de la Culture - Service de l'Action culturelle

Département des Arts visuels - Illustration - Livre

Tél. 03 68 98 72 86

Courriel : [DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu](mailto:DirectionDeLaCulture-ArtsVisuels@strasbourg.eu)